

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : COMMANDANT 5 POLISH
Code de produit : C55

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Entretien auto.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Turtle Wax Benelux B.V.
Wageningselaan 6
3903 LA Veenendaal, les Pays-Bas
Téléphone : +31 318 54 65 65
Télécopie : +31 318 54 65 75
E-mail : msds@turtlewax.ltd.uk
Website : www.valma.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31 318 54 65 65 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Sensibilisation cutanée, catégorie 1.

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé dangereux selon les directives de CE. Combustible.

Risques pour l'environnement : N'est pas classé dangereux selon les directives de CE.

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261 vapour	Éviter de respirer les vapeurs.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire

: Contient: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, substances aromatiques < 2 % Asp. Tox. 1 H304; EUH066	10 - < 20	-----	926-141-6	01-2119456620-43	#
Terre siliceuse de Neubourg ----- -----	10 - < 20	1020665-14-8	310-127-6		#
Dioxyde de silicium ----- -----	10 - < 20	7631-86-9	231-545-4	01-2119379499-16	
Hydrocarbures, C9-11, n-alcane, isoalkane, cycliques, aromatiques < 2% Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; STOT SE 3 H226; H304; H336; EUH066	5 - < 10		919-857-5	01-2119463258-33	#
Propane-1,2-diol ----- -----	1 - < 5	57-55-6	200-338-0	01-2119456809-23	#
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol ----- -----	1 - < 5	34590-94-8	252-104-2	01-2119450011-60	#
1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3; STOT SE 3 H226; H336	1 - < 5	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	#
Alcool, C12-14, éthoxylé Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Aquatic. Acute 1 H302; H318; H400	0,1 - < 1	68439-50-9	500-213-3		
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1 H302; H315; H318; H317; H400	< 0,1	2634-33-5	220-120-9		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Pour l'équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %		1200	-	CEFIC-HSPA
Terre siliceuse de Neubourg		0,15		Respirable fraction



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Hydrocarbons, C9-11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics		1200	-	CEFIC-HSPA
Propane-1,2-diol		79	117	OEL: NO
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	FR	308	-	Risque de pénétration percutanée.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	BE	308	-	-
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	CH	300	300	15 min.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	EC	308	-	Skin
1-Méthoxy-2-propanol	FR	188	375	Risque de pénétration percutanée
1-Méthoxy-2-propanol	BE	375	568	D
1-Méthoxy-2-propanol	CH	360	720	4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C
1-Méthoxy-2-propanol	EC	375	568	Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hydrocarbons, C9-11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Dermal				300 mg/kg bw/day
	Inhalation				1500 mg/m3
Propane-1,2-diol	Inhalation			10 mg/m3	168 mg/m3
	Dermal				65 mg/kg bw/day
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation				310 mg/m3
	Dermal				50,6 mg/kg bw/day
1-Méthoxy-2-propanol	Dermal				369 mg/m3
	Inhalation	553,5 mg/m3			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Hydrocarbons, C9-11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Dermal				300 mg/kg bw/day
	Inhalation				900 mg/m3
Propane-1,2-diol	Oral				300 mg/kg bw/day
	Inhalation			10 mg/m3	50 mg/m3
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Dermal				15 mg/kg bw/day
	Inhalation				37,2 mg/m3
1-Méthoxy-2-propanol	Oral				1,67 mg/kg bw/day
	Dermal				18,1 mg/kg bw/day
	Inhalation				43,9 mg/m3
	Oral				3,3 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Propane-1,2-diol	Water	260 mg/l	26 mg/l	
	Sediment	572 mg/kg	57,2 mg/kg	
	Intermittent water			183 mg/l
	STP			20000 mg/l
	Soil			50 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Oral			1133 mg/kg food
	Water	19 mg/l	1,9 mg/l	
	Sediment	70,2 mg/kg	7,02 mg/kg	
	Intermittent water			190 mg/l
	STP			4168 mg/l
1-Méthoxy-2-propanol	Soil			2,74 mg/kg
	Water	10 mg/l	1 mg/l	
	Sediment	52,3 mg/kg	5,2 mg/kg	
	Intermittent water			100 mg/l
	STP			100 mg/l

	Soil		5,49 mg/kg
--	------	--	------------

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
- Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Porter des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Beige.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 7,5	
Hydrosolubilité	: Emulsifiable.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: 72 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 200 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (0,6)
		Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 7
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: 5400 mm2/sec	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Taux d'évaporation : < 1 (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 9,903 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 20 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagenicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3986 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across		
	Irritation des voies respiratoires - estimation	Non-irritant			
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène			
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	-----	-----	
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	-----	-----	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	-----	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	-----	
	CL50 (inhalation)	> 4950 mg/m3	OECD 403	Rat	
	NOAEL (inhalation) - estimation	> 2200 mg/m3	Read across	Rat	
	NOAEL (orale) - estimation	> 5500 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	NOAEL (orale) - estimation	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Hydrocarbures, C9-11, n-alcane, isoalkane, cycliques, < 2% aromatiques	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
		NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	OECD 453	Rat
DL50 (dermale) - estimation		> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
DL50 (orale) - estimation		> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
CL50 (inhalation) - estimation		> 5000 mg/m3	OECD 403	Rat	
Irritation de la peau - estimation		Non-irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation des yeux - estimation		Non-irritant	OECD 405	Lapin	
Sensibilisation cutanée - estimation		Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
NOAEL (inhalation) - estimation		> 1160 mg/m3	OECD 413	Rat	
NOAEL (fertilité) - estimation		> 1000 mg/kg.d	OECD 421	Rat	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	OECD 414	Rat
	DL50 (orale)	1020 mg/kg bw		Rat
	CL50 (inhalation)	100 mg/m ³		Rat
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxique	OECD 473	
	Génotoxicité - in vivo	250 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène		
	NOAEL (fertilité, orale)	24 mg/kg bw/d		Rat
DL50 (dermale)	4115 mg/kg bw		Rat	

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 17 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 17 mg/l. Contient 17 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit répandu peut pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface et souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe : 237 g/l
(La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Codes OMoD : 20 01 97 S
Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (route/chemin de fer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 830/2015 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no 1272/2008.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 830/2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
DNEL	Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA	Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques
UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal

Date de la sixième émission